RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon - CS 50749
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 25 mai 2018

Délibération n° 03-2018

DRCT 2
19 JUIN 2018
PREFECTURE DU NORD

Objet: COMPTE DE GESTION 2017

Le vendredi vingt-cinq mai deux mille dix-huit à onze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, premier Vice-président.

Étaient présents :

Titulaires: 28

BAERT Dominique, BORREWATER Michel, CANESSE Pierre, CAUCHE Régis, CORTEQUISSE Bernard, CRESPEL Jean, DAUBRESSE Marc-Philippe, DEBREU Bernard, DELABY Bernard, DELEBARRE Jean, DILLIES Eric, DUBOIS Pierre, DUBOIS André-Luc, DUCROCQ Jacques, FOUTRY Luc, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HAESEBROECK Bernard, JANSSENS Daniel, LECLERCQ Alain, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, MONNET Luc, MULLIEZ René, RODES Estelle, SARAZIN Jean-Claude, TONNERRE-DESMET Marie, WIBAUX Didier.

Suppléants: 8

BOUCHART Christiane, BOUREL Daniel, GADAUT Henri, HOLVOOTE Philippe, JEGOU Claude, PIERRE-RENARD Dominique, RINGOTTE Marie-Christine, SARTIAUX Claudine.

Secrétaire de séance : Jean-Grabriel MASSON

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 18 mai 2018

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 13 JUN 2018

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Après avoir entendu la présentation qui en fut faite, et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

 les résultats du Compte de gestion du Trésorier, annexé à la présente délibération, et du Compte administratif de Monsieur le Président sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant:

- 1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;
- 2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les sections du budget ;
- 3. sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Comité syndical :

approuvent le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017, qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 5.824,78 € au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

MM. BOUREL et DAUBRESSE n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

François BERAUD Secretaire général délégué